

ANNEXE N°1

Synthèse du bilan du 3^{ème} programme d'action en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole

Ce bilan a été réalisé, à la demande de la DDAF Hérault, de septembre 2008 à février 2009 par le bureau d'étude BRL, dont le siège social est situé à Nîmes (30). L'objectif d'établir le bilan du 3^{ème} programme d'action pour la protection des eaux contre les nitrates d'origine agricole dans la zone vulnérable de Mauguio - Lunel.

Ce bilan est destiné, conformément aux termes de l'article 7 de l'arrêté du 6 mars 2001 "à mettre en évidence les moyens mis en œuvre, les progrès réalisés dans la limitation des pratiques à risques pour la pollution azotée des eaux et l'évolution de la teneur en nitrates des eaux."

Ce diagnostic servira pour la définition de l'état initial du rapport d'évaluation environnementale du 4^{ème} programme et la mise en œuvre du 4^{ème} programme.

La zone d'étude est celle fixée par l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2004 relatif au 3^{ème} programme d'action et concerne les communes suivantes (carte en annexe 1) :

Baillargues	Lunel	Saint-Brès
Candillargues	Marsillargues	Saint-Just
Castelnau-le-Lez	Mauguio	Saint-Nazaire-de-Pézan
Lansargues	Montpellier	Valergues
Lattes	Mudaison	Vendargues
Le Crès	Pérols	
Lunel-Viel	Saint-Aunès	

L'analyse a porté sur la période couverte par ce 3^{ème} programme d'action, c'est-à-dire de 2005 à 2008.

Le rapport d'étude s'articule en trois parties :

- une première approche menée **au niveau des exploitations agricoles** : elle vise à apprécier l'état des pratiques actuelles en matière de fertilisation azotée, les évolutions constatées au cours du 3^{ème} programme et les facteurs explicatifs de ces évolutions ;
- ensuite, une analyse conduite **au niveau du milieu récepteur** (cours d'eau et surtout **eaux souterraines**) : teneurs en nitrates actuelles, évolutions au cours du 3^{ème} programme et facteurs explicatifs de ces évolutions ;
- enfin, une **synthèse** : elle présente un bilan général du 3^{ème} programme et propose des perspectives pour le 4^{ème} programme.

Un constat décevant : pas de progrès global sur la nappe au cours des 10 dernières années

Sur la période 1998-2007, les évolutions sont contrastées selon les points de suivi des eaux souterraines : des points se dégradent nettement, d'autres s'améliorent fortement, enfin certains restent stables ou fluctuent de manière cyclique.

Au global, aucune tendance ne se dégage à l'échelle de la zone vulnérable

Cet état de fait peut être mis en relation avec l'absence d'évolutions marquantes au niveau des pratiques agricoles au cours du 3^{ème} programme.

Des constats encourageants

Les améliorations sensibles sur certains captages montrent que les progrès sont possibles.

Une dynamique de réduction de la fertilisation azotée est en place, stimulée par l'augmentation du prix de l'azote, et soutenue par les progrès techniques : des résultats sont attendus sur la nappe.

Les enquêtes menées auprès des agriculteurs ont montré que les mesures obligatoires du 3^{ème} programme étaient dans l'ensemble bien respectées.

Enfin, de nombreuses mesures d'accompagnement ont été mises en place sur la zone et ont permis de donner aux exploitants agricoles des outils pour améliorer leurs pratiques.

Cette somme d'éléments souligne le caractère positif du 3^{ème} programme, même si celui-ci n'a pas été suivi des effets attendus.

Un territoire qui reste sensible

Le bilan réalisé montre que la zone vulnérable de MAUGUIO-LUNEL reste un territoire sensible à la pollution par les nitrates :

- ◆ il s'agit d'une zone soumise à une forte demande pour les productions agricoles, à la proximité de zones urbanisées, cette demande étant sensée progresser avec l'évolution démographique ;
- ◆ le potentiel de production agricole est soutenu par des possibilités d'irrigation (nappe peu profonde et réseau BRL) ;
- ◆ la nappe est peu protégée par nature ;
- ◆ le climat méditerranéen est propice au lessivage automnal et hivernal.

1. PERSPECTIVES DU 4^{EME} PROGRAMME

1.1 DES MARGES DE PROGRESSION IDENTIFIEES

Des marges de progression ont été identifiées à l'occasion de l'établissement du bilan du 3^{ème} programme.

Gestion de l'irrigation

Des progrès sont réalisables sur les exploitations au niveau des pratiques d'irrigation, notamment concernant : les règles de déclenchement, la gestion des doses et du fractionnement, la maîtrise du matériel. Ces progrès passent par de la formation et de la sensibilisation, le recours à des outils de pilotage accessibles (tensiomètres, avertissements) et l'enregistrement plus systématique des pratiques.

Poursuite des efforts sur la gestion de l'azote

Les efforts constatés sur la gestion de l'azote doivent être poursuivis dans un contexte « motivant » (envolée du prix de l'azote) : la poursuite des programmes d'analyse de la teneur en azote minéral du sol doit être assurée. La sensibilisation et la diffusion des outils de pilotage est à élargir à un public a priori de plus en plus réceptif.

Les mesures actuelles du 3^{ème} programme sont axées sur une approche raisonnée de la fertilisation (raisonnement des apports par rapport aux besoins) plutôt que « répressive » (fixation de doses maximum par cultures). Ce choix de démarche paraît justifié, puisqu'il vise à faire progresser techniquement et économiquement les exploitants sans pénaliser le rendement.

La poursuite des efforts sur le maraîchage est nécessaire, ce type de cultures présentant par nature plus de risques. Les pratiques en horticulture méritent probablement d'être mieux cernées (peu de références et d'encadrement technique).

1.2 LES NOUVELLES MESURES OBLIGATOIRES

Gestion des intercultures

L'intérêt environnemental de cette mesure est admis, et elle ne devrait pas poser de difficulté de mise en œuvre pour les cultures pérennes et les cultures sous serre.

En revanche, cette mesure pose un vrai problème dans le cas des cultures de plein champ, et plus précisément dans le cas des successions blé dur / cultures de printemps (melon, maïs, tournesol).

D'une part, l'implantation d'une CIPAN représente une charge lourde pour les exploitations concernées, sans gain agronomique évident, et avec au contraire des risques de dégradation de la structure des sols.

Par ailleurs, la réussite de l'implantation des CIPAN est aléatoire en raison des conditions pédoclimatiques locales, ce qui ne permet pas d'assurer l'efficacité environnementale de la mesure.

Les dérogations envisagées, notamment dans le cas des melons précoces, ne suffisent pas à lever les obstacles. D'autres formes d'assouplissement pourraient être proposées, notamment le broyage – enfouissement des paille, associé par exemple à des mesures d'azote minéral post-culture.

Implantation d'une bande enherbées ou boisée permanente le long des cours d'eau

Cette nouvelle mesure paraît relativement facile à mettre en œuvre et ne devrait pas représenter de difficultés particulières.

1.3 DES RISQUES A PRENDRE EN COMPTE

Un développement est à attendre au niveau de **l'usage des amendements et engrais organiques**.

D'une part, l'offre sur la zone devrait être croissante, avec la mise en place de filières de recyclage et de valorisation de sous-produits organiques (notamment le compost issu de la fraction fermentescible des ordures ménagères). D'autre part, l'augmentation du prix de l'azote minéral pourrait conduire les agriculteurs à s'intéresser à ces nouveaux produits, parfois financièrement attractifs.

Ces produits riches en matière organique, contribuent à compliquer le raisonnement de la fertilisation azotée, qui nécessite de prendre en compte la dynamique de minéralisation de l'azote organique.

L'acquisition de références techniques sur ces produits paraît nécessaire, et leur usage devra être accompagné de mesures de l'azote minéral dans le sol (effet l'année n et arrière effet l'année n+1).

1.4 DES EFFORTS A MAINTENIR SUR LA COMMUNICATION

La réalisation des enquêtes de terrain a mis en évidence la nécessité de maintenir en permanence les efforts de sensibilisation et d'information sur la problématique nitrates :

- ♦ des rappels réguliers sont nécessaires, même auprès des publics déjà sensibilisés, notamment pour diffuser les nouveautés techniques et réglementaires.
- ♦ la population agricole est déjà largement sensibilisée, mais certaines catégories ont pu rester à l'écart : exploitations peu techniques, petites structures maraîchères, horticulture.

1.5 LE CHOIX DES INDICATEURS DE SUIVI

Le suivi des eaux souterraines

La teneur en nitrates sur la zone vulnérable ne fait pas l'objet d'un suivi structuré et spécifique (deux sources de données différentes entre les forages suivis par la DDASS et la DIREN).

La mise en place d'un réseau dédié à cette problématique, avec des nombres d'analyses identiques chaque année (aux mêmes dates pour chaque captage, et d'une année à l'autre), permettrait une interprétation plus rigoureuse des résultats.

Les indicateurs du 3^{ème} programme

Les indicateurs de suivi fixés par le troisième programme ne paraissent pas tout à fait pertinents, et les modalités de leur évaluation n'étaient pas fixées.

Le projet de 4^{ème} programme propose de réaliser cette évaluation dans le cadre des contrôles menés au titre de la conditionnalité des aides PAC, ce qui permettra de tenir à jour des statistiques annuelles.

Les indicateurs proposés paraissent plus judicieux dans le sens où ils sont effectivement mesurables :

- ♦ taux de dossiers conformes à l'issue des contrôles au titre de la conditionnalité des aides PAC ;
- ♦ taux de dossiers conformes au titre de la police de l'eau ;
- ♦ taux moyen de couverture des sols ;
- ♦ taux moyen de linéaire de cours d'eau pour lesquels une zone tampon a été mise en place ;
- ♦ taux moyen d'exploitations contrôlées mettant en œuvre une méthode visant à parvenir à l'équilibre de la fertilisation azotée.

1.6 APPROCHE A L'ECHELLE DES CAPTAGES

L'ensemble des mesures envisagées dans le cadre du 4^{ème} programme visent à avoir une efficacité à l'échelle de l'ensemble de la zone vulnérable.

Le bilan du 3^{ème} programme a cependant mis en évidence que ce type d'action n'était pas suffisant pour permettre une amélioration générale de la qualité de la nappe.

Ces mesures doivent donc être complétées par une approche à l'échelle des captages les plus problématiques, sur la base d'une étude hydrogéologique de l'aire d'alimentation, du diagnostic des pressions sur les parcelles, pour une mise en œuvre de mesures plus spécifiques.